

Image not found or type unknown



Qui peut avoir le droit de garde?

Par **DAZARD**, le **11/08/2008 à 14:49**

Bonjour,rnrnNous allons nous séparer avec mon amie et je me pose la question sur le droit de garde de notre fille de 3 ans.rnrnEn effet la mère voit un psychologue, elle fait des dépressions et veut retrouver sa liberté.rnrnQuelle démarche entreprendre?

Par **Marion2**, le **11/08/2008 à 15:58**

Il faut contacter le Juge aux Affaires Familiales (JAF) qui statuera sur la pension alimentaire, l'autorité parentale et les droits de visites et d'hébergement.

Par **DAZARD**, le **11/08/2008 à 16:13**

Merci de votre réponse.